



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Ordonnance concernant les ecclésiastiques

Selon l'art. 4 al. 2 phrase 2 du règlement sur les publications du 7 juin 2005 (RLE 22.030), le Recueil de la législation ecclésiastique contient également des renvois à des documents émis par d'autres institutions et qui sont d'une grande importance pour les Eglises.

Le présent acte législatif est disponible sur internet à l'adresse suivante:

https://www.egliserefju.ch/fileadmin/user_upload/Documents/Reglementation/ORD_ECCL_22.04.2017.pdf

(<https://www.egliserefju.ch> [Chemin d'accès: Eglise réformée du canton du Jura > Règlementation])